



TENDANCES RÉCENTES EN MIGRATIONS INTERNATIONALES — 2017

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Hausse importante des déplacements de personnes, à l'intérieur des pays et à travers les frontières des États, sous l'effet de conflits internes ou internationaux, incluant des actes de violence extrémistes à l'extérieur des zones de guerre.

En 2017, le nombre de migrants internationaux était estimé à 258 millions, soit 3,4 % de la population mondiale, un nombre en hausse par rapport à l'an 2000 (173 millions, ou 2,8 % de la population mondiale)¹. La croissance en nombre et en proportion des migrations internationales surpasse toutes les prévisions. Ainsi, les projections démographiques de 2003 prévoyaient, pour 2050, 2,6 % de migrants dans la population mondiale ou 230 millions de personnes. Ce chiffre est aujourd'hui largement dépassé, et les projections révisées en 2010 sont de 405 millions de migrants internationaux pour 2050.

Les migrants internationaux ne constituent cependant qu'une minorité de l'ensemble des personnes migrantes, car les estimations les plus récentes (2009) indiquent que plus de 740 millions de personnes dans le monde ont migré à l'intérieur de leur pays de naissance (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Avec la hausse considérable des migrations dans certaines parties du monde au cours des dernières années, la prochaine estimation du nombre de migrants internationaux par les Nations unies pourrait montrer une intensification de la migration internationale, et peut-être aussi une hausse de la proportion des migrants dans l'ensemble de la population.

Voici un bref portrait des développements migratoires observés dans le monde par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)². Il comprend trois parties résumant les constats établis par chacune de ces organisations en 2015 et en 2016, soit les tendances internationales, celles au sein des pays de l'OCDE, et l'évolution des politiques des États et de leurs cadres de gestion des migrations.

1- Tendances migratoires internationales

Les migrations internationales sont marquées par les déplacements forcés en 2016

- À la fin de l'année 2016, plus de 67,7 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde à la suite d'événements tels que la guerre, des violences ou des persécutions, et des violations de droits de la personne. Ce chiffre représente 3,8 millions de personnes de plus par rapport à 2015.
- Parmi les personnes déracinées, 36,6 millions sont des déplacés internes³, 17,2 millions sont des réfugiés, et 2,8 millions sont des demandeurs d'asile.

¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017), *International Migration Report 2017* (ST/ESA/SER.A/403).

² Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Global trends 2016*, 72 p.; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, 460 p.; International Organization for Migration (IOM), *World migration report 2018*, 241 p.

³ Une personne déplacée interne est une « personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel "notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de la personne ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État" (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays) », Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 2017, *Le rapport global 2016*, p. 206.

- Le nombre de personnes déplacées a presque doublé en 20 ans : elles étaient 33,9 millions en 1997.
 - Plus de la moitié des personnes réfugiées dans le monde (55 %) proviennent de trois pays : la Syrie, l’Afghanistan et le Soudan du Sud.
 - Les régions d’accueil des personnes déracinées sont : l’Afrique (30 %), le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord (26 %), l’Europe (17 %), les Amériques (16 %) et l’Asie et le Pacifique (11 %).
 - Les personnes réfugiées se déplacent surtout vers les pays en développement voisins, et moins vers les pays développés. Pour la troisième année consécutive, les principaux pays d’accueil sont : la Turquie, le Pakistan, le Liban, l’Iran, l’Ouganda, et l’Éthiopie.
 - Plusieurs personnes ont risqué leur vie en 2015 et en 2016 pour traverser la Méditerranée en quête de sécurité et de protection, ce qui a occasionné, dans certains pays européens, une hausse de la population des demandeurs d’asile.
 - Selon l’OIM, 7 927 migrants sont décédés ou ont disparu dans le monde en 2016, 26 % de plus qu’en 2015 (6 281).
 - Le nombre de migrants décédés ou disparus dans la Méditerranée s’est accru de 36 %, passant de 3 785 en 2015, à 5 143 en 2016.
 - Le conflit en Syrie a causé le déplacement forcé d’environ 12 millions de personnes à la fin de l’année 2016 (65 % de la population), dont 5,5 millions de personnes réfugiées, 6,3 millions de personnes déplacées internes et environ 185 000 personnes demandeuses d’asile.
 - Le Soudan du Sud comptait 1,4 million de personnes réfugiées à la fin 2016, soit une hausse de 64 % par rapport au premier semestre de 2016 (854 100).
 - En 2016, 552 200 personnes réfugiées dans le monde sont retournées dans leur pays d’origine, principalement en Afghanistan, en Somalie et au Soudan, comparativement à 201 400 en 2015.
 - En 2016, le programme d’aide au retour volontaire et à la réintégration de l’OIM a octroyé de l’aide à 98 403 migrants repartant de 110 pays d’accueil ou de transit vers 161 pays d’origine. Cela représente une hausse de 41 % par rapport aux 69 540 personnes accompagnées en 2015.
- Les décès et les disparitions de migrants sont en hausse en 2016*
- La Syrie et le Soudan du Sud ont connu des déplacements de population d’une ampleur particulière en 2016*
- Une hausse des retours de migrants et de personnes déplacées en 2016*

2- Tendances au sein des pays de l’OCDE⁴

- Les flux migratoires continuent d’augmenter dans les pays de l’OCDE*
- Les pays de l’OCDE ont accueilli près de 5 millions de personnes migrantes en 2016, comparativement à 4,7 millions en 2015 (7 % de plus, comme entre 2014 et 2015). Près d’un tiers d’entre elles (29 %) provenaient d’un autre pays de l’OCDE.
 - En 2015, les principaux pays d’origine des migrants étaient la Chine, la Syrie, la Roumanie, la Pologne et l’Inde.
 - En 2015, 124 millions de résidents dans la zone de l’OCDE étaient nés à l’étranger, soit en moyenne 13 % de la population totale, par rapport à 9,5 % en 2000.

⁴ Les 35 pays membres de l’OCDE : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Les migrations humanitaires sont le principal facteur d'augmentation des migrations au sein de l'OCDE

- En 2016, les pays de l'OCDE ont reçu 1,6 million de demandes d'asile, pratiquement le même nombre (– 1,0 %) qu'en 2015, qui constituait une année record.
- 21 % des nouvelles demandes d'asile ont été faites par des Syriens (9 % en 2013) et 13 % par des Afghans (en baisse de 15 % par rapport à 2015).

L'Allemagne accueille encore un grand nombre de migrants

- En 2016, l'Allemagne est le pays qui a reçu le plus de demandes d'asile, soit 720 000 nouvelles demandes, ce qui représente 0,9 % de sa population et 44 % du total de la zone OCDE.
- En 2016, l'Allemagne a reçu 30 % de nouvelles personnes migrantes de plus qu'en 2015, en raison de l'arrivée des personnes réfugiées.

Les migrations de travail sont globalement en baisse dans les pays de l'OCDE, mais en hausse dans certains d'entre eux

- En 2015, les migrations de travail vers les pays de l'OCDE dans leur ensemble ont connu une baisse de 6 %, principalement en raison d'un important recul des flux en Italie.
- Les migrations de travail ont toutefois augmenté dans la moitié des pays de l'OCDE, et substantiellement dans certains pays tels le Luxembourg et le Japon (+ 40 %), ou l'Irlande et la Nouvelle-Zélande (+ 20 %).
- Par ailleurs, les migrations temporaires de travail ont augmenté en 2015, que ce soit les déplacements entre les établissements des entreprises multinationales (+ 10 %), les détachements de travailleurs au sein de l'Union européenne (+ 3 %), ou les migrations des travailleurs saisonniers (+ 11 % dans les pays non européens).

L'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail est plus difficile

- En 2016, les personnes nées à l'étranger avaient, en moyenne, un taux de chômage de 8,3 % dans l'ensemble des pays membres, ce taux atteignant 12,4 % dans les pays européens de l'OCDE. Les taux de chômage correspondants pour les nationaux étaient respectivement de 6,5 % et de 8,1 %.
- En 2015, dans les pays européens de l'OCDE, 47 % des travailleurs et des travailleuses nés à l'étranger occupent un emploi avec des tâches répétitives, comparativement à 43 % chez les natifs.
- L'intégration au marché du travail est plus difficile pour les personnes adultes qui migrent pour des raisons familiales. Leurs taux d'emploi n'équivalent à ceux des personnes natives et des autres catégories de migrants qu'après 20 ans.

La majorité des pays de l'OCDE veulent attirer davantage d'étudiants internationaux

- En 2015, 1,5 million de permis ont été accordés pour des études supérieures dans les pays de l'OCDE, 11 % de plus qu'en 2014.
- En 2015, plus de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans les pays de l'OCDE, en hausse de 5 % par rapport à 2014.
- Les États-Unis reçoivent 42 % de l'ensemble des étudiants étrangers en 2015, suivis du Royaume-Uni (15 %).
- Le Canada est le cinquième pays d'accueil des étudiants étrangers en 2015 (83 500 permis délivrés). Leur nombre a connu une hausse très forte entre 2008 et 2015 (+ 82 %).
- Plus de la moitié des étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE sont originaires de l'Asie et plus d'un quart proviennent d'un pays européen.

La famille reste le principal motif des migrations permanentes au sein de l'OCDE

- 1,6 million de personnes ont obtenu un permis de séjour pour motif familial en 2015, soit 40 % de l'immigration permanente dans l'OCDE, en hausse de 4 % par rapport à 2014.
- La formation d'une famille est de plus en plus souvent un déterminant de l'immigration familiale dans les pays de l'OCDE : plus de 10 % des mariages unissent des ressortissants nationaux et étrangers.

- Certains pays de l'OCDE ont durci les règles pour les migrations familiales, alors que d'autres pays ont cherché à les faciliter. Ainsi, le Canada a supprimé le statut de résident permanent conditionnel pour les nouveaux époux.

3- Évolution des politiques des États et de leurs cadres de gestion des migrations

Plusieurs pays ont réorganisé leurs systèmes et leurs procédures migratoires en 2016

L'asile demeure une préoccupation politique majeure dans plusieurs pays de l'OCDE

Des mesures législatives et pratiques révisées face au nombre accru d'arrivées spontanées

Certains pays ont durci les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, surtout en Europe

Une tendance générale au durcissement et au renforcement de l'efficacité des contrôles à la frontière

- Les pays de l'Union européenne, le Japon et certains pays de l'Amérique latine ont entrepris des réformes afin d'améliorer la gestion des flux migratoires et la coordination des actions des différents intervenants dans le domaine des migrations : attirer les talents étrangers, prévenir l'emploi illégal et encourager le retour de leurs citoyens établis à l'étranger.
- En 2016, la demande croissante de protection internationale due aux conflits persistants et à l'instabilité politique dans plusieurs régions du monde a entraîné une augmentation des réinstallations de personnes réfugiées dans les pays de l'OCDE.
- Plusieurs pays ont accru le nombre de places disponibles pour les réfugiés entrant légalement sur leur territoire, en provenance, notamment, de la Syrie et de l'Irak, soit la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada et les États-Unis.
- Certains pays membres de l'Union européenne ont même dépassé les quotas d'admission initialement fixés au niveau européen en 2016 : Autriche, Irlande, Belgique, Suède, Ukraine.
- Certains pays membres de l'Union européenne et l'Australie ont adopté des réformes législatives pour améliorer la protection des demandeurs d'asile et pour leur faciliter l'accès au marché du travail. Notamment, l'Irlande a promulgué, en 2015, une loi sur la protection internationale et la Belgique a réduit de six à quatre mois le délai d'attente avant que les demandeurs d'asile puissent travailler.
- Des dispositions particulières ont été prises pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Grèce, au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, par exemple.
- Certains pays ont adopté de nouvelles lois modifiant l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile, visant, notamment, à : créer des centres d'accueil et d'orientation pour l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile (France), obliger les municipalités à accueillir les migrants ayant obtenu l'asile (Suède), ou contraindre les réfugiés à rester trois ans dans la région qui leur a été assignée pendant la procédure d'asile (Allemagne).
- Entre 2015 et 2016, face aux éventuelles arrivées importantes de demandeurs d'asile, plusieurs pays, tels que l'Estonie et l'Autriche, ont limité les possibilités d'accès à leur territoire.
- Certains pays ont adopté, en 2016, des lois limitant la durée de séjour, le droit au regroupement familial et certains avantages économiques pour les personnes sous protection internationale (réfugiés reconnus selon la convention des Nations unies). Ainsi, le Danemark, la Suède et l'Autriche ont limité la durée des permis de séjour accordés aux réfugiés.
- Plusieurs pays ont pris des mesures de consolidation des systèmes et d'échanges d'informations en matière de sécurité aux frontières en 2015 : la Suisse, l'Estonie, la Lituanie.
- L'Australie a mis en place un processus d'évaluation précoce des menaces terroristes et criminelles dès le dépôt des demandes de visa.
- Le Canada a institué une autorisation de voyage électronique afin de contrôler au préalable et simplifier l'arrivée à la frontière des voyageurs exemptés de visa au Canada.

- Les États-Unis ont pris, en 2017, des ordonnances visant à renforcer la sécurité aux frontières et l'application des lois relatives à l'immigration ainsi qu'à améliorer le contrôle des ressortissants étrangers qui cherchent à être admis aux États-Unis.
- Notamment, un décret, interdisant provisoirement l'entrée sur le sol américain des personnes ressortissantes de l'Iran, de l'Irak, de la Libye, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie et du Yémen, avec des exceptions pour certaines catégories de visas et des exemptions au cas par cas a été signé en mars 2017. Contesté en justice, le décret n'est plus appliqué depuis avril 2017. Des versions modifiées de ce décret ont, depuis, été adoptées.

Depuis son entrée en fonction en janvier 2017, la nouvelle administration américaine a adopté une approche visant une profonde révision de la politique des États-Unis en matière d'immigration⁵

- Le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration américains a été élargi, et l'identification et l'arrestation de personnes immigrantes sans statut légal sont devenues une priorité pour les forces de l'ordre à tous les niveaux dans le pays.
- Le programme *Deferred Action for Childhood Arrivals* (DACA), qui protège de la déportation des personnes sans statut légal arrivées avant l'âge de 18 ans, et le programme *Temporary Protected Status* (TPS), qui assure un permis de séjour temporaire aux personnes ressortissantes de certains pays, ont été suspendus.
- En moyenne, 915 personnes immigrantes par jour perdraient leur statut DACA à partir du 6 mars 2018, et le non-renouvellement du statut TPS a déjà été annoncé pour les personnes originaires du Salvador (263 000 personnes), d'Haïti (58 557), du Nicaragua (5 306) et du Soudan (1 048). Ce pourrait aussi être bientôt le cas pour les personnes originaires du Honduras (86 031).
- Dans la foulée de l'annonce des intentions, puis de la décision de non-renouvellement du programme TPS pour les personnes ressortissantes d'Haïti par le gouvernement américain, le nombre de demandeurs d'asile au Québec est passé de 5 525, en 2016, à 24 980, en 2017. Au Canada, ce nombre est passé de 23 925 à 49 775. En majorité originaires d'Haïti, la plupart de ces personnes ont franchi la frontière à pied, hors des postes de contrôle, et ont été interceptées par les agents des services frontaliers du Canada et par ceux de la Gendarmerie royale du Canada.
- L'administration Trump a ramené les seuils d'admissions du programme américain de réinstallation des réfugiés à son niveau le plus bas depuis son lancement en 1980.
- L'approbation des demandes d'immigration familiale a été ralentie, ce qui a entraîné une baisse du nombre total d'admissions au cours des neuf premiers mois de l'année 2017. Le taux d'approbation a été 70,4 % en 2017 (32 565 dossiers) comparativement à 86,9 % en 2016 (108 659 dossiers).
- Le Congrès américain et les tribunaux ont cependant limité la portée ou empêché l'application de certaines des propositions de l'administration Trump.

Cette publication a été réalisée par

Simon David Yana

Sous la coordination de

Yulia Presnukhina

Service de la recherche et de la statistique

Elke Laur

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Juillet 2018



⁵ Ce constat se dégage du bilan de la première année de mandat du Président Trump établi par Pierce, S., J. Bolter, et A. Selee (2018), *Trump's first year on immigration policy. Rhetoric vs Reality*, Migration Policy Institute, 45 p.

Annexes

Annexe 1 : Effectif des migrants internationaux, populations totales et proportions de migrants dans la population (%) par région géographique du monde, milieu d'année, 2005 à 2017

Année	Total monde	Afrique	Asie	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Océanie
Migrants internationaux							
2005	190 531 600	15 462 306	53 243 730	63 201 280	7 237 476	45 363 387	6 023 421
2010	220 019 266	17 007 249	65 921 788	70 747 947	8 246 652	50 970 996	7 124 634
2015	247 585 266	23 436 088	76 558 152	74 501 508	9 272 027	55 766 224	8 051 745
2017	257 715 425	24 650 223	79 586 709	77 895 217	9 508 189	57 664 154	8 410 933
Populations totales (milliers)							
2005	6 542 159	924 758	3 964 343	730 290	561 656	327 546	33 568
2010	6 958 169	1 049 445	4 194 425	737 164	597 562	342 937	36 636
2015	7 383 009	1 194 370	4 419 898	740 814	632 381	356 004	39 543
2017	7 550 262	1 256 268	4 504 428	742 074	645 593	361 208	40 691
Proportion de migrants internationaux (%)							
2005	2,9	1,7	1,3	8,7	1,3	13,8	17,9
2010	3,2	1,6	1,6	9,6	1,4	14,9	19,4
2015	3,4	2,0	1,7	10,1	1,5	15,7	20,4
2017	3,4	2,0	1,8	10,5	1,5	16,0	20,7

Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs. Population Division (2017). *Trends in International Migrant Stock: The 2017 revision* (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017), Workbook : UN_MigrantStock_2017.xls, tableaux 1 à 3, compilation MIDI.

Annexe 2 : Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes, personnes de retour (réfugiées et déplacées internes), apatrides et autres personnes d'intérêt pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)*, fin 2016, **10 premiers pays de destination**, par ordre d'importance, et total mondial

Pays	Réfugiés (incluant ceux assistés par le HCR)	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés	Déplacés internes protégés et assistés par le HCR	Déplacés internes de retour	Apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR	Total des personnes relevant de la compétence du HCR
Colombie	258	386	204	7 410 816	–	11	7 411 675
République arabe syrienne	19 809	12 494	1	6 325 978	600 000	173 628	7 131 910
Irak	261 888	11 458	157	3 604 285	1 397 016	51 362	5 326 166
République démocratique du Congo	451 956	1 327	13 223	2 232 900	619 000	–	3 319 006
Yémen	269 783	9 097	1	2 025 060	974 058	12	3 278 011
Turquie	2 869 421	245 955	–	–	–	780	3 116 156
Nigeria	1 367	467	–	2 219 272	689 906	–	2 911 012
Soudan du Sud	262 560	1 792	1	1 853 924	752 261	–	2 870 538
Soudan	421 466	16 052	37 215	2 225 557	–	3 758	2 704 048
Pakistan	1 352 560	4 856	7	448 956	704 370	–	2 510 749
Total (monde)	17 187 488	2 826 508	552 230	36 627 127	6 511 144	4 045 341	67 749 838

Note : Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Source: United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 2017, *Global trends. Forced displacement in 2016*, tableau annexe 1, compilation MIDI.

*Explication des concepts (d'après *le Rapport global du HCR 2016*, pp. 204-209) :

- Réfugié : personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (Article 1A(2) de la Convention de Genève de 1951).
- Déplacé interne : personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel, "notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État" (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays).
- Demandeur d'asile : individu sollicitant la protection internationale, comme réfugié, et en attente de la détermination de son statut.
- Apatride: Individu qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de la législation en vigueur sur son territoire, ou individu dont la nationalité n'est pas déterminée.
- Réfugiés rapatriés : personnes réfugiées qui sont retournées dans leur pays.

Annexe 3 : Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes, personnes de retour (réfugiées et déplacées internes), apatrides et autres personnes d'intérêt pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)*, fin 2016, **10 premiers pays d'origine**, par ordre d'importance, et total mondial

Pays	Réfugiés (incluant ceux assistés par le HCR)	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés	Déplacés internes protégés et assistés par le HCR	Déplacés internes de retour	Apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR	Total des personnes relevant de la compétence du HCR
République arabe syrienne	5 524 377	184 218	1	6 325 978	600 000	8 518	12 643 092
Colombie	311 062	12 576	204	7 410 816	–	–	7 734 658
Irak	316 030	278 329	157	3 604 285	1 397 016	15 778	5 611 595
Afghanistan	2 501 445	368 957	383 951	1 797 551	–	114 221	5 166 125
Soudan du Sud	1 436 719	5 707	1	1 853 924	752 261	–	4 048 612
République démocratique du Congo	537 473	82 572	13 223	2 232 900	619 600	9 471	3 495 239
Nigeria	229 311	66 357	–	2 219 272	689 906	14	3 204 860
Yémen	18 452	15 858	1	2 025 060	974 058	9	3 033 438
Soudan	650 640	46 888	37 215	2 225 557	–	123	2 960 423
Somalie	1 012 323	60 454	36 133	1 562 554	–	291	2 671 755
Total (monde)	17 187 488	2 826 508	552 230	36 627 127	6 511 114	4 045 341	67 749 838

Note : Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Source: United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 2017, *Global trends. Forced displacement in 2016*, tableau annexe 2, compilation MIDI.

*Explication des concepts (d'après le Rapport global du HCR 2016, pp. 204-209) :

Réfugié : personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (Article 1A(2) de la Convention de Genève de 1951).

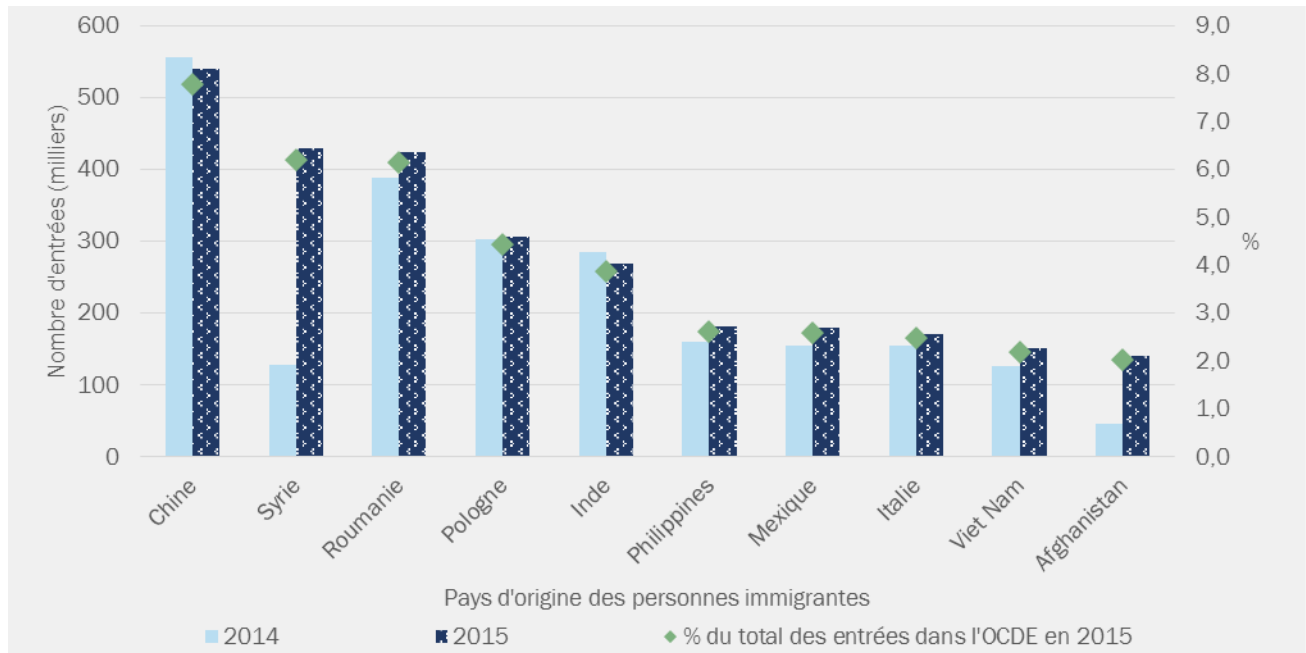
Déplacé interne : personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel, "notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État" (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays).

Demandeur d'asile : individu sollicitant la protection internationale, comme réfugié, et en attente de la détermination de son statut.

Apatride: Individu qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de la législation en vigueur sur son territoire, ou individu dont la nationalité n'est pas déterminée.

Réfugiés rapatriés : personnes réfugiées qui sont retournées dans leur pays.

Annexe 4 : Dix principaux pays d'origine des personnes immigrantes admises dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : effectifs en 2014 et en 2015 et pourcentage du total des entrées en 2015



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Tableau 1.9, compilation MIDI.

Annexe 5 : Dix premiers pays de destination dans l'OCDE pour les nouvelles demandes d'asile présentées en 2016 et en 2015, croissance absolue de 2015 à 2016 et demandeurs d'asile par million d'habitants

Pays	2016	2015	Évolution 2015-2016 (nombre)	Évolution 2015-2016 (%)	Demandeurs d'asile par million d'habitants en 2016 (ou l'année la plus récente*)
1 - Allemagne	722 360	441 900	+ 280 460	+ 63	8 952
2 - États-Unis	261 970	172 740	+ 89 230	+ 52	814
3 - Italie	122 120	83 240	+ 38 880	+ 47	2 042
4 - France	77 890	74 300	+ 3 590	+ 5	1 209
5 - Turquie	77 850	133 590	- 55 740	- 42	990
6 - Grèce	49 850	11 370	+ 38 480	+ 338	4 548
7 - Autriche	39 950	85 620	- 45 670	- 53	4 673
8 - Royaume-Uni	38 380	39 970	- 1 590	- 4	593
9 - Hongrie	28 070	174 430	- 146 360	- 84	2 847
10 - Australie	27 630	12 360	+ 15 270	+ 124	1 153
(19 - Canada)	23 830	16 070	+ 7 760	+ 48	663
Total OCDE	1 639 940	1 661 490	- 21 550	- 1	1 283

*Note : Année la plus récente par rapport à 2016, c'est-à-dire 2015 ou 2014, selon la disponibilité des données dans le pays.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2017*, tableau 1.5, compilation MIDI.